

ULB Partie I: Définitions, 1.2. Classement des organisations économiques

[Combinaison des 3 approches du marché]

Approche	Critère de repérage des organisations	Principale limitation
<i>Technique</i>	Ressources de l'organisation (produit des ventes)	Problème de classement des organismes à ressources mixtes
<i>Normative</i>	Finalité de l'organisation (lucrativité)	Le non-marchand a un contour plus large que l'acception courante
<i>Pragmatique</i>	Branche d'activité de l'organisation (biens autres que services collectifs et quasi collectifs)	Une branche d'activité est souvent hétérogène (regroupement d'organismes opérant sur et hors marché)

→ Classement des organisations en combinant les approches des ressources et de la finalité et en y ajoutant le caractère privé ou public de l'organisation

ULB Partie I: Définitions, 1.2. Classement des organisations économiques

[Distinction privé/public]

- 3 questions:
 - Qui a pris l'initiative de créer l'organisation?
 - **Qui contrôle l'organisation?**
 - Comment est financée l'organisation?
- éléments garants d'un contrôle privé:
 - l'existence d'un budget propre
 - l'absence (ou la position minoritaire) de représentants des pouvoirs publics dans les organes de gestion
- Le statut juridique est un indicateur précieux, mais pas en soi suffisant (Par ex.: ASBL créées par les pouvoirs communaux)
- Autonomie (pas indépendance) à l'égard des pouvoirs publics (subsidiation)

ULB Partie I: Définitions, 1.2. Classement des organisations économiques

Délimitation du non marchand: tableau

	Secteur privé		Secteur public		
	Finalité	lucratif	non lucratif	non lucratif	lucratif
<i>Ressources</i>					
Ressources marchandes		1	4	7	10
Ressources mixtes		2	5	8	11
Ressources non marchandes		3	6	9	12

ULB Partie I: Définitions, 1.2. Classement des organisations économiques

Délimitation du non marchand: tableau

	Secteur privé		Secteur public		
	Finalité	lucratif	non lucratif	non lucratif	lucratif
<i>Ressources</i>					
Ressources marchandes		Toute entreprise traditionnelle	Triodos (banque durable), SFS	(la lotterie nationale)	Fortis
Ressources mixtes		Arcelor, entreprises individuelles du secteur de la santé	ASBL, CNCN	Belgacom	/
Ressources non marchandes		/	ASBL, maison de quartier, mutuelles, fondation	SNCB, tout service public	/

ULB Partie I: Définitions, 1.3. Délimitation conceptuelle du secteur non marchand

Définition théorique du non marchand

- Les cases (5), (6), (8) et (9) se retrouvent à l'intersection entre les approches par les ressources et par la finalité
- ➔ le secteur non marchand = l'ensemble des organisations animées d'une finalité non lucrative et qui cherchent à financer leur production autrement que par la vente à un prix couvrant le coût de production.
- ➔ des organisations qui vérifient simultanément un critère de finalité et un critère d'origine des ressources

ULB Partie I: Définitions, 1.3. Délimitation conceptuelle du secteur non marchand

Comparaison avec d'autres approches du non marchand

- Approche de la Confédération des Entreprises Non Marchandes (CENM)
- Approche des Comptes nationaux
- Approche du « Maribel social »

Comparaison avec l'approche de la CENM

- Membres = fédérations ou des organismes de coordination
 - soit travaillant dans le domaine des soins de santé, de la prise en charge des personnes âgées et des handicapés, de l'aide sociale particulière à la jeunesse, du bien-être et de l'aide sociale, de l'enseignement, des activités socioculturelles,
 - soit travaillant en tant qu'organisations sociales.
- L'absence de poursuite de but de lucre et l'engagement social solidaire sont les deux concepts de base essentiels
- Des représentants d'organisations publiques similaires pourront également être admis comme membres
- Usage simultanément aux critères des ressources, de la finalité et des activités → cases (5), (6) et (9) de notre schéma, à l'exception toutefois des administrations publiques.

Comparaison avec l'approche des Comptes nationaux

- Les Comptes nationaux appliquent le SEC-1995
- Le SEC-1995 regroupe les agents économiques en cinq secteurs institutionnels sur base de leurs
 - fonctions,
 - comportements et
 - objectifs principaux.
- Cinq secteurs:
 - les sociétés non financières (S11),
 - les sociétés financières (S12),
 - les administrations publiques (S13),
 - les ménages (S14) et
 - les institutions sans but lucratif au service des ménages (S15).

Comparaison avec l'approche des Comptes nationaux

- Par convention, les organisations non marchandes sont rassemblées dans les secteurs S13 et S15.
- La Comptabilité nationale considère comme non marchandes des organisations dont les ressources sont non marchandes ou mixtes pour autant que les ressources marchandes couvrent pas plus de 50% des coûts de production.
- Les autres organisations non lucratives dont les ressources sont mixtes et proviennent principalement de la vente sont classées dans les secteurs des sociétés non financières (S11) ou financières (S12) selon leur activité.

Comparaison avec l'approche des Comptes nationaux

<i>Finalité</i>	Secteur privé		Secteur public	
	lucrative	non lucrative	non lucrative	lucrative
<i>Ressources</i>				
Ressources marchandes	S11 S12 S14	S11 S12	(néant)	S11 S12
Ressources mixtes (plus de 50% marchandes)	S11 S14	S11 S12	S11	(néant)
Ressources mixtes (moins de 50% marchandes)	(néant)	S15	S13	(néant)
Ressources non marchandes	(néant)	S13 S15	S13	(néant)

ULB Partie I: Définitions, 1.3. Délimitation conceptuelle du secteur non marchand

[Comparaison avec l'approche du Maribel social]

- Le non marchand – activités liées à la santé, à l'action sociale et à la culture, menées par les ASBL et par les pouvoirs publics.
- Cette approche, basée sur les activités, est plus restreinte que notre définition.
- Les autres définitions du non marchand rencontrées au niveau institutionnel recourent également à l'approche pragmatique des activités pour circonscrire le secteur.

ULB Partie I: Définitions, 1.3. Délimitation conceptuelle du secteur non marchand

[Comparaison du secteur non marchand avec d'autres secteurs]

- L'économie sociale = l'ensemble des coopératives, des associations et des mutualités → secteur privé non lucratif, cases (4), (5) et (6) → 2 différences avec le non-marchand :
 1. l'économie sociale comprend des organisations marchandes;
 2. elle exclut toute organisation publique.
- Le *non profit sector* = la composante privée du non-marchand (sauf les mutuelles) → cases (5) et (6)
- Le *quaternary sector* (ou *quartaire sector*) = activités économiques principalement financées en dehors du marché → un ensemble plus large que le non-marchand, il correspond aux organisations non marchandes sur base du critère des ressources (cases (2), (5), (6), (8) et (9))
- Le secteur subsidié = la sphère privée du non marchand → ne recouvre pas les organisations non marchandes qui ne reçoivent pas de subventions publiques. De plus, elle néglige le fait que pratiquement toute organisation marchande bénéficie de subventions publiques.

ULB Partie I: Définitions, 1.4. Délimitation pratique du secteur non marchand

Nécessité d'une délimitation pratique du non marchand

- Deux limitations importantes à l'approche théorique:
 1. le repérage concret, via le statut juridique, des organisations non marchandes au sens de notre définition théorique suscite dans certains cas quelques difficultés;
 2. d'autre part, le champ couvert par notre définition peut se révéler trop large par rapport aux besoins socio-politiques en la matière.

ULB Partie I: Définitions, 1.4. Délimitation pratique du secteur non marchand

Le repérage des organisations non marchandes

- Pour identifier les organisations non marchandes, l'approche juridico-institutionnelle semble a priori commode.
- Les formes suivantes se rattachent pour la plupart au non-marchand: ASBL, mutuelles, fondations, associations de fait, services publics et entreprises publiques.
- Mais toutes les ASBL et toutes les entreprises publiques ne sont pas non marchandes au sens de notre définition.
- Ces exceptions sont généralement impossibles à isoler telles quelles dans les statistiques.

ULB Partie I: Définitions, 1.4. Délimitation pratique du secteur non marchand

Le champ couvert par la définition théorique

- La définition théorique : aucune distinction entre les types d'activité.
- Or, les définitions courantes du non-marchand, et en particulier celles que l'on retrouve dans les textes juridiques, sont généralement plus étroites. Elles excluent en général deux types d'activité :
 - d'une part, la fonction purement administrative du secteur public assurée par les administrations;
 - d'autre part, les activités usuellement considérées comme soumises au marché telles que le transport, la finance, l'énergie, ..., où l'on trouve néanmoins de nombreuses entreprises publiques.

ULB Partie I: Définitions, 1.4. Délimitation pratique du secteur non marchand

Non marchand au sens large et au sens restreint

- La délimitation pratique permet de répondre simultanément aux deux critiques précédentes, tout en tenant compte des contraintes liées aux limites des statistiques disponibles.
- Elle repose sur une double conception, large et restreinte, du secteur non marchand

ULB Partie I: Définitions, 1.4. Délimitation pratique du secteur non marchand

[Non marchand au sens large]

- Au sens large, le non-marchand rassemble tous les opérateurs économiques qui présentent une des formes juridico-institutionnelles précitées (ASBL, mutuelles, services publics, ...), permettant de préjuger à priori une finalité non lucrative et le recours à des ressources non marchandes.
- Cette conception est très extensive dans la mesure où elle inclut des producteurs qui ne peuvent pas être considérés en pratique comme non marchands (fausses ASBL, certaines entreprises publiques). Elle donne la borne supérieure du secteur.

ULB Partie I: Définitions, 1.4. Délimitation pratique du secteur non marchand

[Non marchand au sens restreint]

- Au sens restreint, le non-marchand exclut, parmi les opérateurs précédents,
 - ceux qui forment l'administration publique, ainsi que
 - ceux qui sont actifs dans les branches essentiellement soumises au marché, à savoir l'industrie, le commerce, le transport, la finance, ...
- Cette définition est trop étroite au regard des critères théoriques. Elle fournit la borne inférieure du secteur.

Avantages de la délimitation pratique

- Elle répond aux limites de la définition théorique en proposant une borne inférieure;
- Elle évite d'opérer des choix arbitraires, voire normatifs, par rapport à la finalité de certains opérateurs;
- Elle est aisée à appliquer sur le plan statistique, dans la mesure où les principales sources proposent un classement des unités économiques par statuts juridiques et par activités;
- Enfin, toujours sur le plan statistique, elle donne une marge (différence entre la borne supérieure et la borne inférieure) qui permet de quantifier le non-marchand quelle que soit la définition envisagée.

Nomenclature des activités non marchandes

- Dans la **conception large**, on retient les opérateurs de toutes les branches d'activité;
- Dans la **conception restreinte**, font seuls partie du secteur non marchand les opérateurs des branches 1 à 5, d'une partie de la branche 7, et de la branche 8. Sont exclues l'Administration publique (branche 6) et les rubriques 71 à 77 de la branche 7 (activités essentiellement soumises au marché et entreprises publiques marchandes).

Branches	Rubriques
1. Culture, sports et loisirs	11. Culture 12. Sports 13. Loisirs
2. Education et recherche	21. Enseignement fondamental et secondaire 22. Enseignement supérieur et recherche 23. Autres formations
3. Santé	31. Services curatifs avec hébergement 32. Services curatifs sans hébergement 33. Services préventifs 34. Autres activités pour la santé humaine
4. Action sociale	41. Aide sociale générale 42. Aide aux handicapés 43. Aide à la jeunesse 44. Aide à la petite enfance 45. Aide aux personnes âgées
5. Défense des droits et intérêts	– Organisations économiques, patronales et professionnelles – Syndicats – Organisations politiques – Autres associations de défense
6. Administration publique	61. Administration générale, services collectifs, sécurité sociale 62. CPAS 63. Mutuelles
7. Autres activités non marchandes	– Agriculture, chasse, sylviculture et pêche – Industries extractives et manufacturières – Electricité/gaz/eau, construction – Commerce de gros et de détail, réparations – Hôtels et restaurants – Transports, communications, activités

ULB Partie I: Définitions, 1.4. Délimitation pratique du secteur non marchand

Le non marchand versus l'économie sociale

- Selon notre définition, toutes les associations relèvent du secteur non marchand au sens large mais on ne peut pas pour autant assimiler monde associatif et secteur non marchand
- des organismes autres que des associations satisfont également aux deux critères de la définition. Les associations ne constituent qu'une partie de l'économie non marchande.
- Quelle est la différence entre le non marchand et l'économie sociale?

ULB Partie I: Définitions, 1.4. Délimitation pratique du secteur non marchand

Le non marchand versus l'économie sociale

- Du côté francophone, la définition donnée par le Conseil Wallon de l'Economie Sociale (CWES) s'est imposée depuis 1990 :
- « L'économie sociale se compose d'activités économiques exercées par des sociétés, principalement coopératives, des mutualités et des associations dont l'éthique se traduit par les principes suivants:
 1. Finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit
 2. Autonomie de gestion
 3. Processus de décision démocratique
 4. Primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus. »

Le non marchand versus l'économie sociale

- Du côté néerlandophone, c'est en 1997 que le Vlaams Overleg Sociale Economie (VOSEC), plate-forme de concertation rassemblant des organisations représentatives d'acteurs revendiquant leur appartenance à l'économie sociale, a proposé la définition suivante :
- « L'économie sociale consiste en un ensemble d'entreprises et d'initiatives dont les objectifs préconisent la réalisation de certaines plus-values sociales, tout en respectant les principes de base suivants:
 - primauté du travail sur le capital,
 - prise de décision démocratique,
 - implantation sociale,
 - transparence, qualité et durabilité.
- Une attention particulière est consacrée à la qualité des relations internes et externes. Elles commercialisent des biens et des services en veillant à une utilisation économique efficace de leurs moyens afin d'assurer leur continuité et leur rentabilité. »

Le non marchand versus l'économie sociale

- Trois grandes composantes de l'économie sociale belge:
 1. les coopératives,
 2. les mutuelles et
 3. les associations
- Particularités propres à l'histoire et au contexte national
 1. Coopératives traditionnelles s'intègrent dans multinationaux d'un côté et nouvelles coopératives et nouveau statut, celui de SFS, de l'autre
 2. Mutualités = interface entre INAMI et citoyen mais développent aussi des assurances complémentaires et des services sociaux très divers
 3. C'est avant tout dans le secteur associatif que se manifestent les nouvelles dynamiques de l'économie sociale : chaque année environ 4 000 ASBL sont créées dans des domaines extrêmement variés; environ 500 000 salariés; nombre croissant de fondations; travail bénévole

Le non marchand versus l'économie sociale

- Mais difficultés terminologiques demeurent
- Dans notre définition conceptuelle: les contours statistiques de l'économie sociale sont variables. Les données relatives au nombre d'organisations et à l'emploi salarié sont les plus faciles à récolter mais il est extrêmement difficile d'obtenir des données sur les organisations de l'économie sociale qui n'ont pas d'emploi rémunéré.

Le non marchand versus l'économie sociale

- Si l'on prend l'économie sociale dans son sens le plus extensif, il faut comptabiliser dans l'emploi salarié :
 - l'emploi salarié des associations (ASBL non publiques, AISBL (Associations internationales sans but lucratif), fondations, unions professionnelles, partis politiques, syndicats, temporels du culte);
 - l'emploi salarié des mutualités et unions nationales de mutualités;
 - l'emploi salarié des sociétés coopératives agréées par le Conseil National de la Coopération;
 - l'emploi salarié des sociétés à finalité sociale qui ne sont pas des coopératives agréées par le CNC.

Le non marchand versus l'économie sociale

Présentation statistique de l'économie sociale

Formes juridiques	Associations	Mutualités	Coopératives agréées	Sociétés à finalité sociale
Nombre de structures	17 006 ASBL employeurs	5 unions nationales	551	457
Nombre de salariés	564 497	12 864	6 750	5 406

- 589 000 salariés ~ 16.7% de l'emploi salarial belge
- En soustrayant l'enseignement libre et les hôpitaux privés: 312 000 salariés ~ 8.8% de l'emploi salarial belge

Développement historique : introduction

- Apparition des théories et doctrines formelles au 19^e siècle mais depuis l'Antiquité des groupements autonomes et égalitaires sinon démocratiques (Par ex.: premières "coopératives" fruitières dans la région du Jura au 7^e siècle et l'importance des compagnonnages au Moyen-Age).
- Les "grands travaux" au Moyen-Age illustrent la notion d'économie sociale avant la lettre: l'apport par des ouvriers et artisans de leur force de travail se faisait en contrepartie d'une rémunération, d'une socialisation des besoins primaires (logement, nourriture), d'une solidarité envers les malchanceux et accidentés (aide en argent et vivres, recueil des enfants...).
- L'« économie sociale » est donc un nouveau concept issu d'une ancienne lignée : des coopératives de production et de consommation du 19^e siècle → économie sociale actuelle qui reste motivée par la difficulté d'avoir un accès à l'emploi.

[Développement historique : origines]

- Les penseurs et les utopistes (cfr. point 5.2)
 - Dès 1820 : °journaux, réseaux et sociétés coopératives en Angleterre.
 - En France, les thèses des utopistes (Fourier, Saint-Simon) mèneront aux premières coopératives de production et à la première société mutualiste (à Lyon en 1827).
 - 24 octobre 1844 : début de l'histoire coopérative : enregistrement de la société des "Equitables pionniers de Rochdale". Ces tisserands de la région de Manchester, disciples de Robert Owen, ont acté leur pensée et approche dans les statuts et les procès-verbaux des assemblées qui ont abouti à la formalisation des **principes de Rochdale**, qui dominent depuis lors le mouvement coopératif mondial:
 - avant tout la démocratie (un homme, une voix),
 - la ristourne,
 - la porte ouverte aux nouveaux membres, et
 - la rémunération du capital par un intérêt.

[Développement historique : origines]

- La Belgique s'ouvre à l'économie sociale
 - Dès 1830, un cours d'économie sociale est créé à l'Université de Louvain.
 - Suite à la révolution de 1848 en France, en Belgique: °ateliers coopératifs (1849), unions de crédit (1848), boucheries (1850), brasseries (1850), boulangeries (1855).
 - Mais ces premières initiatives sont éphémères.
 - Il faudra attendre la reprise du mouvement démocratique et socialiste d'après 1860 pour que la question des sociétés coopératives revienne sur le tapis.

[Développement historique : origines]

- Les caisses de secours mutuel
 - Parallèlement aux thèses coopérativistes, une réponse à la misère s'organise à la base par des caisses ou associations de secours mutuel.
 - Souvent issues de milieux d'artisans (tradition de guildes et compagnonnages), ces caisses seront, en 1850, au nombre de 200 pour 68.000 membres.
 - Mais le cadre légal est défaillant: une première loi, en 1851, sera un échec dans la tentative de régulariser ces initiatives.

[Développement historique : la période 1860-1890]

- Les premières coopératives
 - 1864: Liège: °première banque populaire et °"l'Équité", société pour l'achat d'approvisionnements.
 - 1868: °coopérative de consommation (Fayt-lez-Manage), °boulangerie coopérative (Bruxelles); 1869 : °la "Ruche ouvrière", une société coopérative de consommation; °restaurants économiques par des bourgeois philanthropes.
 - la guerre de 1870 et l'écrasement de la Commune de Paris vont freiner le développement de l'économie sociale mais l'idée coopérative reste vivace dans les milieux populaires
 - Gand : 1873 : "Vrije Bakkers" : deux tendances s'affrontent :
 - 1) fourniture de marchandises au meilleur rapport qualité/prix,
 - 2) action économique pour soutenir l'action politique.

ULB Partie II: Développement historique de l'économie sociale et du non marchand, 2.3. La période 1860-1890

Développement historique : la période 1860-1890

- Cette deuxième tendance aboutira, en 1880, à la création du Vooruit Gent, une coopérative socialiste qui apportera quelques correctifs aux principes de Rochdale: considérant la coopération comme un moyen et non un but, elle consacra une partie de ses bénéfices à des actions de propagande visant à favoriser l'émancipation du prolétariat.
- Contexte juridique adéquat (Par ex.: la loi sur les coopératives de 1873)
- Le mouvement coopératif va prendre son essor (Par ex.: d'autres initiatives à Bruxelles, à Verviers, dans le Borinage...)

ULB Partie II: Développement historique de l'économie sociale et du non marchand, 2.3. La période 1860-1890

Développement historique : la période 1860-1890

- Réactions du monde chrétien et évolution du monde socialiste
 - Face à la montée du mouvement coopératif socialiste, le monde chrétien est partagé entre deux tendances:
 - la branche catholique de l'école socialiste est favorable à l'émancipation des travailleurs,
 - la branche paternaliste du monde chrétien craint ces idées "révolutionnaires" et préfère s'en tenir aux patronages de cercles ouvriers.
- En 1886, un premier congrès des œuvres sociales est cautionné par l'évêque de Liège; d'autres congrès aboutiront aux premières associations chrétiennes et à la naissance du Boerenbond.

Développement historique : la période 1860-1890

- En 1891, l'encyclique Rerum Novarum (Léon XIII) reconnaît le catholicisme social (qui aboutira à la démocratie chrétienne) et encourage de jeunes prêtres à lutter, à armes égales, contre le socialisme matérialiste. La volonté de changer la société demeurera toutefois très marginale, au contraire du mouvement coopératif socialiste.
- Du côté socialiste, l'action politique des coopératives trouvera son apogée dans la création, en 1885, du Parti Ouvrier Belge. L'affiliation automatique des coopératives au syndicat, au parti et à la mutualité donnera au mouvement socialiste son homogénéité et aboutira à ce qui sera l'actuelle Action Commune.
- Toutefois, la montée du centralisme étatique comme axe de combat du mouvement socialiste créera progressivement un biais entre le Parti et la base coopérative.

La croissance

- Les secteurs d'activité
 - alimentation (pouvoir consommer mieux et plus);
 - pharmacies (accès aux soins de santé);
 - banques (pouvoir épargner);
 - assurances (pouvoir s'assurer et assurer l'avenir de sa famille).
 - presse et édition.
- Deux écoles dans la démarche coopérative:
 - une politique de prix élevés assurant des moyens d'action importants;
 - une politique de petits prix dans des coopératives qui par leur militantisme parviennent néanmoins à réaliser un bénéfice.

ULB Partie II: Développement historique de l'économie sociale et du non marchand, 2.4. La croissance

[La croissance]

- Apparition des coopératives neutres à partir de 1881
 - La plupart sont créées par des fonctionnaires mais ces initiatives se heurtent à la réaction des agents d'Etat qui ne veulent y voir que le seul aspect commercial et l'avantage pécuniaire de la ristourne.
 - Par ex.: les pharmacies populaires (1892)
- Les coopératives de production et de logement
 - Depuis l'apparition du mouvement coopératif, les coopératives de production sont quasiment inexistantes.
 - Plus présentes sont les coopératives de logement apparaissant après la 1ère guerre mondiale à l'initiative des mouvements syndical, mutualiste et coopératif, avec un objectif de conquête de droit à l'habitat autre que celui de la propriété individuelle.

ULB Partie II: Développement historique de l'économie sociale et du non marchand, 2.4. La croissance

[La croissance]

- Les organisations mutualistes
 - Avec la loi du 23 juin 1894, les caisses de secours mutuel bénéficient enfin d'un cadre légal permettant de développer leurs activités.
 - L'essor et la structuration des organisations mutualistes va s'accompagner des premiers subsides publics, précurseurs d'une fonction principale de redistribution solidaire.

[Regroupements et concentrations]

- L'efficacité du modèle
 - Dans la première moitié du XXe siècle: partant d'une base locale, l'organisation coopérative est passée rapidement à un fonctionnement régional puis national.
 - L'économie coopérative innove dans le secteur de la consommation: succursalisme.
- Propagation des idées
 - Bien que le terme d'économie sociale tende à être oublié (il resurgira au milieu des années 70), les idées coopératives se propagent au début du XXe siècle et prennent de multiples formes
 - Ce programme efficace, allié à des implantations locales très fortes, va assurer une rente de situation aux coopératives et leur faire perdre peu à peu leur dynamique.

[Regroupements et concentrations]

- Perte d'identité des coopératives neutres
 - Bien que regroupées au sein de La Fédérale de Belgique (créée en 1891), les coopératives neutres n'auront jamais le poids économique et politique des mouvements socialistes et chrétiens. En cela, elles préfigurent les abus des fausses coopératives qui discréditeront le concept.
- Regroupements mutualistes
 - dès la fin du XIXe siècle: °fédérations régionales qui se regroupent elles-mêmes en unions nationales:
 - 1906: Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes;
 - 1908: Union Nationale des Fédérations Mutualistes Neutres de Belgique;
 - 1913: Union Nationale des Mutualités Socialistes;
 - 1914: Union Nationale des Fédérations Mutualistes Libérales de Belgique;
 - 1920: Union Nationale des Fédérations des Mutualités Professionnelles de Belgique.

Secteurs d'expansion

- L'assurance et la banque
 - Les sociétés d'assurance et d'épargne voient le jour dès la fin du XIXe (Par ex.: la Prévoyance Sociale, Coop-Dépôts, les Assurances Populaires, la Coopérative Ouvrière de Banque).
- Le consumérisme
 - Après la première guerre mondiale: coopératives de consommation → consumérisme: les femmes de coopérateurs, les véritables clientes des magasins, se regroupent en guildes et se servent de ces associations pour peser sur les décisions des sociétés.
 - De ce phénomène demeure encore aujourd'hui la reconnaissance des "piliers coopératifs traditionnels" comme organisations de consommateurs.

Crise des années '30 et réorganisation

- La crise économique, et ses 600.000 chômeurs, amènera une baisse importante de la consommation.
- restructuration des piliers traditionnels sous la direction de la
 - Société Générale Coopérative (mouvement socialiste) ou
 - Fédération Nationale des Coopératives Chrétiennes (mouvement chrétien).
- La faillite de la Banque Belge du Travail causera par ailleurs un traumatisme durable

Après la 2^e guerre mondiale

- La reconstruction
 - Le pouvoir d'achat des consommateurs s'accroît de même que la demande de produits nouveaux et variés → coopératives de consommation diversifient leurs activités et étendent leurs gammes de produits.
 - Mais, baisse de la pratique coopérative et de la fidélité au magasin familial.
- Les années '50
 - Le système coopératif est à son apogée (Par ex.: création, le 20 juillet 1955, du Conseil National de la Coopération, organisme d'avis et d'études, chargé d'agréeer les vraies sociétés coopératives et le garant du respect des principes coopératifs de base).
- Le tournant de 1958
 - "self-service" combiné avec une demande de plus en plus diversifiée → °chaînes de grands magasins.
 - 1958: † la "loi de cadenas" bloquant les implantations commerciales → °grandes surfaces à des endroits géographiquement stratégiques.

Concurrence et déclin

- Développement des grandes surfaces
 - Profitant d'une mobilité plus grande des personnes, les grandes surfaces s'installent dans les grands centres, ou dans leur périphérie, et exercent un attrait certain sur la clientèle traditionnelle des coopératives.
 - A cette concurrence, les coopératives de consommation n'opposeront qu'une résistance basée sur l'immobilisme.
- Problèmes spécifiques aux coopératives
 - L'incapacité de répondre aux données nouvelles du marché est liée à une série de paramètres facilement identifiables :
 - manque de ressources humaines;
 - manque de moyens financiers (capitaux);
 - attachement à des implantations locales et à la vie associative qui y est liée;
 - un fonctionnement démocratique rendant tout processus décisionnel trop long;
 - un attachement à la ristourne coopérative qui pèsera sur la gestion.

[Disparition et sauvetage]

- **Febecoop et FNCC**
 - En l'espace de quinze ans, les coopératives de consommation sont balayées.
 - A partir des années '70, Febecoop et FNCC vont tenter de sauvegarder ce qui peut l'être: l'assurance, la banque et le secteur des pharmacies.
 - Le secteur alimentaire de la FNCC subsistera, via l'Epece à Ciney, jusqu'au début des années '90.
- **Les bases d'un renouveau**
 - S'adaptant aux conditions d'un marché de plus en plus dur et de dimension européenne, les secteurs sauvegardés vont s'adapter et parfois se développer d'une manière impressionnante (pharmacies).
 - Un changement de nom accompagnera le plus souvent une démarche plus économique (Maison des Mutualistes → Groupe Multipharma, la Prévoyance Sociale → P&V, la COB → Bacob...).

[La nouvelle économie sociale]

- **Redécouverte du concept**
 - France, au milieu des années '70: résurgence du concept d'économie sociale.
 - Se sentant remis en cause depuis la fin de la 2^e guerre mondiale, les secteurs mutualistes, coopératifs et associatifs ont fini par se concerter et adopter une stratégie commune.
 - Cette stratégie se concrétisera, en 1975, par la création du CNLAMCA (Comité de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives) et par l'adoption d'une Charte de l'Economie Sociale articulée autour de 3 thèmes (solidarité, démocratie, régime particulier de distribution ou répartition des gains) qui va redonner à l'économie sociale ses lettres de noblesse.

[La nouvelle économie sociale]

- Des nouvelles coopératives à la nouvelle économie sociale
 - Dès la fin des années 70, les effets de la crise économique ont été les catalyseurs du renouveau de l'économie sociale: l'emploi se fait rare et le danger d'exclusion définitive du monde du travail pour une partie de la population se précise.
 - Plusieurs expériences de reprise d'entreprises par leurs travailleurs.
 - Face à cette situation, une dynamique va se développer, avec des objectifs précis :
 - se créer un emploi autogéré;
 - renforcer la solidarité entre les acteurs économiques et diminuer les inégalités entre ceux-ci;
 - répondre à des besoins nouveaux et/ou non satisfaits, en particulier ceux de populations réputées peu solvables;
 - intérêt pour l'environnement, le recyclage de matériaux;
 - démocratie et responsabilisation collective.

[La nouvelle économie sociale]

- Le souci principal des politiques publiques est de stimuler l'activité économique et de lutter contre le chômage.
- L'Etat incite le secteur public à engager des chômeurs (°programmes de mise à l'emploi financés par l'ONEm).
- Tous ces emplois concernent des travaux d'intérêt général, c'est à dire des activités « non-marchandes ».
- En 1979, le gouvernement Martens I met en place le Plan Dewulf, un système de primes octroyées aux entreprises sans finalités industrielles et commerciales ainsi qu'aux institutions de soins et d'hébergement. Ces primes sont conditionnées par l'obligation d'engager des chômeurs.
- L'objectif est double : Il s'agit de faire face à de nouveaux besoins de la population tout en diminuant le taux de chômage.

[La nouvelle économie sociale]

- 1980: révision constitutionnelle: le gouvernement Martens I précise dans sa déclaration d'investiture qu'il « *appartient désormais aux communautés et aux régions de définir les politiques appropriées* ».
- Les politiques dont il est fait allusion concernent principalement les matières personnalisables (enseignement, politiques sociales et de santé, formation professionnelle, etc.).
- Toutefois, la notion de secteur non-marchand n'existe pas encore en tant que telle. Elle apparaît pour la première fois dans l'arrêté royal du 24/03/82, qui « *encadre la promotion de l'emploi dans le secteur non-marchand* ».

[La nouvelle économie sociale]

- Les critères du non-marchand sont alors définis comme devant « *satisfaire à des besoins collectifs, être d'utilité publique ou sociale ou d'intérêt culturel et ne poursuivre aucun but lucratif* ».
- Ce même arrêté met en place le programme de Troisième Circuit du Travail (TCT) qui a pour but de « *pallier le chômage d'origine structurelle par la création d'emplois dans le secteur non-marchand, devant satisfaire à des besoins collectifs qui autrement n'auraient pas été rencontrés* ».

[La nouvelle économie sociale]

- Années '80: insertion des exclus du marché du travail reste la principale préoccupation (par le biais d'expériences sur des marchés très concurrentiels).
- D'autres expériences vont s'inscrire dans de nouveaux créneaux, d'autres encore s'inscrivent plus dans l'économie sociale en s'organisant de manière locale et anarchique.
- Si l'esprit coopératif est bien présent, la forme juridique n'est pas toujours celle-là. Le choix de l'ASBL est fréquent.

[La nouvelle économie sociale]

- 1984: °politique d'austérité → réduction de la masse salariale.
- Economies faites par l'Etat → financer de nouvelles structures (secteur des services de soins et l'aide à domicile)
 - réduction des lits disponibles dans les institutions hospitalières, notamment dans les services de santé mentale. Le secteur des soins « ambulatoires » est privilégié au détriment des hôpitaux.
 - promotion du travail à temps partiel.

[La nouvelle économie sociale]

- 1986: accords de Val-Duchesse: ils entérinent l'exonération des cotisations sociales pour les ASBL et les ateliers protégés et incitent à créer des nouveaux emplois.
- 1989: révision institutionnelle: création de la région de Bruxelles-Capitale; les communautés et les régions voient la proportion de leur budget augmenter de 30%.
- Continuation de la politique de restriction budgétaire, notamment dans le secteur hospitalier → contestation sociale → revalorisation salariale des professions liées aux soins de santé et par là même à une prise de conscience de la force politique du secteur non-marchand.
- ° « Maribel social »

[La nouvelle économie sociale]

- L'arrivée de Jacques Delors à la tête de la Commission européenne → une nouvelle dynamique.
- 1989: °unité « Économie sociale » dirigée par Paul Ramadier au sein de la DG XXIII de la Commission
- 1989: Paris: grande conférence européenne de l'économie sociale sous le patronage du gouvernement français et de la Commission européenne.
- Cette nouvelle dynamique implique aussi le Comité économique et social européen ainsi que le Parlement européen
- l'Espagne, le Portugal, la Belgique, l'Italie et la Suède sont cinq des pays les plus rapidement impliqués dans la promotion et la défense des valeurs et des activités d'économie sociale.

[La nouvelle économie sociale]

- Une série de grandes conférences européennes de l'économie sociale sont organisées : Rome (1990), Lisbonne (1992), Bruxelles (1994), Séville (1996), Birmingham (1998).
- Les organisations revendiquent la création d'un Comité consultatif européen pour exprimer formellement les avis de l'économie sociale par rapport aux politiques européennes → 1994: °Comité consultatif des Coopératives, Mutualités, Associations et Fondations (CCCMAF)
- 1998: le CCCMAF d'initiative privée remplacé par un CCCMAF officiel.

[La nouvelle économie sociale]

- 1992-1993: accords de la Saint-Michel et de la Saint-Quentin: transfert de certaines compétences de la Communauté Française vers la région Wallonne et la Commission Communautaire Française (COCOF) de la région de Bruxelles-Capitale. La COCOF assure le financement du secteur non-marchand bruxellois.
- 1995: le plan pluriannuel pour l'emploi: priorité = l'emploi dans le secteur non-marchand.

[La nouvelle économie sociale]

- Il faut attendre l'arrêté royal du 16/04/1998 relatif à la promotion de l'emploi dans le non-marchand pour que soient enfin précisées de manière exhaustive les activités que ce terme recouvre.
- 1998: le secteur s'organise sous forme de Confédération des Entreprises du Non-Marchand et il est pour la première fois représenté dans le Conseil Central de l'Economie. Il siège depuis lors comme observateur au Conseil National du Travail. Son poids politique est désormais bien plus important.

[La nouvelle économie sociale]

- 1999: les sociaux-chrétiens sont évincés du pouvoir.
- La déclaration d'investiture du gouvernement Verhofstadt I insiste sur la collaboration entre secteurs public et privé et sur la délégation de certaines tâches vers le secteur privé.
- 2000: Ce gouvernement prône la participation et la coordination entre les pouvoirs publics et le secteur associatif non-marchand.
 - les accords du non-marchand au niveau fédéral:
 - harmonisation des barèmes des travailleurs du secteur,
 - réduction du temps de travail en reconnaissant sa pénibilité et
 - libération de fonds pour l'accompagnement des stagiaires et la formation du personnel.

[La nouvelle économie sociale]

- Ce consensus fut possible en grande partie grâce à l'excellente collaboration entre les employeurs du non-marchand et les syndicats ainsi qu'à la marge budgétaire significative dont disposait le gouvernement.
- En même temps, des changements au niveau européen.
 - En 1999, la Commission Prodi réorganise les services de la Commission: la DG XXIII disparaît, de même que l'unité « Économie sociale » dont les compétences sont réparties entre la DG Entreprises et la DG Affaires sociales. Le CCCMAF n'est pas reconduit.

[La nouvelle économie sociale]

- Les grandes conférences européennes d'économie sociale sont encore organisées (Par ex.: Gävle – Suède (2001), Salamanca – Espagne (2002), Prague – Tchéquie (2002), Cracovie – Pologne (2004), Strasbourg – France (2008)).
- Un nouveau comité d'initiative privée est mis en place pour servir de porte parole à l'économie sociale européenne. Créé sous le nom de Conférence Européenne Permanente des CMAF (CEP-CMAF), il est rebaptisé Social Economy Europe le 1er janvier 2008.
- En mai 2008, le Commissaire Špidla souligne que « *c'est un vrai modèle alternatif que l'économie sociale a construit à travers le respect de ses principes. Elle n'est pas seulement une 'économie de bonnes intentions', elle est le symbole d'une autre façon d'entreprendre, d'investir et de créer des emplois* ».

[La nouvelle économie sociale]

- La dynamique ascendante des années 1990 a fait place à une relative stagnation de l'économie sociale au plan européen.
- Les raisons en sont multiples :
 - égoïsme accru des composantes;
 - difficulté de surmonter les clivages idéologiques et culturels;
 - élargissement de l'Union européenne à de nouveaux États membres adeptes du marché et du capitalisme;
 - renforcement idéologique du capitalisme;
 - division de l'économie sociale entre sa partie marchande et sa partie associative.

[Les politiques publiques et le non marchand depuis 1970]

- Deux approches sont privilégiées pour analyser des politiques publiques à l'égard du non marchand au cours de 40 dernières années :
 - les politiques de l'emploi et de résorption du chômage;
 - les décisions des pouvoirs publics en matière d'encadrement et de subvention des différents sous-secteurs du non marchand.
- Une analyse plus fine des politiques publiques est faite dans le cadre du séminaire « *Dimension européenne de la politique de l'emploi dans le tiers secteur* » (GEST-D-539), vendredi, 18h-21h

Les politiques publiques et le non marchand depuis 1970

- Il est généralement admis après 1945 que le progrès social doit être mieux pris en charge par les pouvoirs publics.
- Plusieurs initiatives privées principalement du monde associatif mais aussi des initiatives publiques locales ont joué un rôle de pionnier.
- Ces initiatives spontanées se sont vues encouragées par les pouvoirs publics et les missions qu'elles remplissaient ont été socialement reconnues.
- Elles ont ensuite été réglementées et subsidiées dès les années '70. Les pouvoirs publics *'utilisaient'* ainsi l'initiative privée à la réalisation de leur politique sociale.

Les politiques publiques et le non marchand depuis 1970

- Trois périodes ont été distinguées dans l'exposé chronologique des politiques publiques :
 - Première période : fin des années '70 et début des années '80
 - Deuxième période : les années '80
 - Troisième période : à partir des années '90

Première période : fin des années '70 et début des années '80

- Apparition d'une crise que beaucoup pensent être conjoncturelle et passagère.
- Afin de lutter contre le chômage, des politiques d'aides à l'emploi et de remise au travail (Cadre spécial temporaire, stage des jeunes..) sont mises en place.
- Ces politiques visent aussi à susciter l'émergence de nouvelles activités destinées à répondre aux besoins collectifs non satisfaits.
- Ces diverses mesures fournissent des moyens humains supplémentaires à l'embryon qui deviendra le 'non marchand'.

Deuxième période : les années '80

- Politique orientée vers la maîtrise des coûts et l'austérité.
- Les politiques publiques poursuivent le double objectif de réduire les dépenses publiques et de résorber le chômage.
- A cause du premier objectif, un certain nombre de fonctions bien que reconnues d'utilité publique continueront à être prises en charge par le secteur privé marchand ou non marchand.
- Le secteur associatif s'élargit et diversifie ses activités dans des domaines comme la prévention sanitaire, l'aide aux handicapés, l'insertion professionnelle...

Deuxième période : les années '80

- Pour diminuer le chômage: °mesures qui vont multiplier le nombre de personnes employées dans le non marchand.
- Ces programmes de résorption de chômage ont des effets pervers (précarité des emplois, difficulté de trouver des chômeurs qualifiés pour les emplois existants, politisation des nominations...) mais contribuent au développement du secteur.
- Le non marchand s'impose aux autorités publiques à la fois du fait de l'augmentation des besoins collectifs en matière de santé ou d'aide aux personnes, et par la structuration de son action.
- Mais confusion entre ses deux missions: développement de services collectifs et mise au travail de chômeurs ou de minimexés

Troisième période : à partir des années '90

- Deux nouveaux éléments apparaissent:
 1. 1989-1998: la politique de diminution des coûts du travail pour soutenir l'emploi
 2. La stimulation pécuniaire et administrative de l'insertion par l'activation des allocations sociales → la création d'emplois est imposée et subventionnée par le biais de prélèvement dans les caisses de la sécurité sociale et non plus par l'impôt.
- Le non marchand continue à se développer et à se structurer.
 - Du côté des salariés, on cherche à améliorer les rémunérations, les statuts et les conditions de travail. Les syndicats mènent une stratégie unificatrice pour l'ensemble des travailleurs du non marchand.
 - De leur côté, les organisations d'employeurs se mettent en place progressivement et se positionnent comme partenaire social et comme groupe de pression.

ULB Partie III: Les politiques publiques et le non marchand depuis 1970: Troisième période: à partir des années '90

Troisième période : à partir des années '90

- La révision constitutionnelle et le transfert de certaines compétences aux communautés et aux régions ont pour effet de disperser et de multiplier les tutelles sur les unités du non marchand et engendrent d'importants problèmes administratifs.
- A la fin des années '90, à la faveur d'une amélioration de la conjoncture économique, les pouvoirs publics se soucient d'augmenter les ressources du secteur.

ULB Partie IV: Aspects européens

Aspects européens

- A l'échelle européenne, le non marchand occupe une place importante dans les recommandations politiques émises par la Commission et le Conseil.
- Trois politiques au moins sont concernées :
 - la politique de l'emploi,
 - la politique de l'intégration sociale et
 - la politique économique.
- Ces politiques sont articulées les unes aux autres et poursuivent le même objectif général: le renforcement de la stratégie de convergence entre les Etats membres destiné à favoriser la croissance et la compétitivité de l'économie européenne.

Aspects européens

- La Commission veut inciter les Etats membres à attacher plus d'importance au secteur en raison de son rôle croissant dans de nombreux domaines sociaux
- La Commission encourage les mesures juridiques ou fiscales nationales prises en sa faveur.
- Il est également question dans les instances européennes d'un statut européen pour les associations, les fondations, les coopératives et les mutuelles, en parallèle avec les discussions sur un statut européen pour les entreprises.

Aspects européens

- Le non marchand est considéré comme un gisement d'emplois insuffisamment exploré.
- Les politiques publiques de l'emploi sont restées de la compétence des Etats, mais font l'objet de procédures européennes de surveillance, d'évaluation et d'encouragement.
- Dans ce cadre, le non marchand est généralement associé aux politiques d'emploi locales, aux stratégies de résorption du chômage et par là, au rééquilibrage des dépenses sociales.
- Il est également présent dans les politiques économiques relatives au développement de l'esprit d'entreprise et au développement des services de proximité, des services relatifs à l'environnement, des services collectifs et du secteur de la santé.

[Aspects européens]

- Les nouvelles politiques sociales préconisées par les autorités européennes, appelées politiques actives, apportent une contribution importante au développement et à la valorisation du non marchand.
- Il s'agit d'encourager le retour à l'emploi via des formations professionnelles et de développer les services de proximité et les emplois à caractère social.
- Dans ce cadre, la Commission recommande de réorienter les systèmes d'indemnisation passifs du chômage vers des mesures d'activation des allocations.

[L'économie sociale : une alternative au capitalisme ?]

- L'économie sociale emploie plus de 11 millions de personnes dans l'Union européenne.
- Elle est présente dans de nombreux secteurs économiques, fournit des services sociaux essentiels et mobilise de nombreuses ressources rémunérées ou bénévoles.
- Certains voient l'économie sociale comme un élément d'équilibre entre l'Etat et le capital.
- D'autres la considèrent même comme une alternative au capitalisme.

L'économie sociale dans la pensée économique et sociologique

- L'idée d'une économie sociale, c'est-à-dire d'une forme alternative d'organisation économique, apparaît dès le XIXe siècle sous l'influence de divers penseurs.
- Utopistes socialistes: Robert Owen, Henri de Saint-Simon, Charles Fourier, Pierre-Joseph Proudhon...mais aussi **Karl Polanyi**, le père de la socio-économie, qui, influencé par les théories marxistes, la sociologie et l'anthropologie, s'est efforcé dès 1922 de démontrer la supériorité « sociale et morale » d'une économie socialiste planifiée et guidée par « la demande sociale » sur une économie de marché.

L'économie sociale dans la pensée économique et sociologique

- 1940-1943: *The Great Transformation*: la naissance du capitalisme, les origines de la révolution industrielle anglaise, ses conséquences économiques ou sociales, et la chute du capitalisme libéral.
- Il réaffirme dans cet ouvrage le rôle de l'Etat, la supériorité d'une économie planifiée et guidée par un humanisme socialiste.
- Polanyi explique comment l'économie de marché s'est organisée hors du contrôle des gouvernements pour tenter de créer des marchés « autorégulés ».
- Il montre que le système où l'économie de marché domine la société est historiquement unique.
- Il dénonce l'économie de marché pour ses conséquences destructrices qui ont forcé les gouvernements (après 1930) à installer des politiques de contrôles des marchés, des politiques monétaires et des politiques fiscales (« managed and welfare state capitalism »).

L'économie sociale dans la pensée économique et sociologique

- 1957: *Trade and Market in the Early Empire*: commerce dans l'histoire antique.
- Polanyi montre que le commerce a existé sans marché alors qu'il était encore encastré dans le tissu social, politique et religieux → l'institution de marché n'est pas universelle.
- L'économie est donc ici un processus de production, de circulation et d'appropriation de biens qui n'a d'unité et de stabilité que parce qu'il est institutionnalisé .
- La place des procès économiques, leurs "enchaînement ou enchâssement" dans les institutions les plus diverses, peut varier suivant le temps et le lieu en fonction d'aspects économiques ou non-économiques.

L'économie sociale dans la pensée économique et sociologique

- Certains penseurs démocrates chrétiens (Frédéric Le Play ou Friedrich Wilhelm Raiffeisen) ont également défendu l'idée d'un secteur de structures intermédiaires évitant tant la centralisation étatique que l'isolation des individus face aux forces du marché.
- L'école de pensée libérale: Léon Walras et John Stuart Mill.
- John Stuart Mill: l'associationnisme ouvrier, coopératif ou mutuelliste: *Principles of Political Economy*: il examine les avantages et les inconvénients des coopératives de travailleurs et estime qu'il convient d'encourager ce type d'entreprises du fait de leurs contributions économiques et sociales.
- Léon Walras: coopératives jouent un rôle important: elles atténuent les conflits sociaux; elles rendent le monde moins capitaliste; elles introduisent la démocratie dans le processus de production → l'économie sociale = un secteur à part entière.

ULB Partie V: L'économie sociale: une alternative au capitalisme?

L'économie sociale dans la pensée économique et sociologique

- Charles Gide: Introduction au Rapport sur le "Palais de l'économie sociale" de l'Exposition universelle de Paris en 1900: affirmation de l'économie sociale.
- Les idéaux de solidarité et d'aide mutuelle inhérents à l'économie sociale doivent conduire à l'abolition du capitalisme et mener à un système économique compatible avec la propriété privée, le marché et la promotion des libertés → « république coopérative » basée sur le développement de coopératives de consommation.

ULB Partie V: L'économie sociale: une alternative au capitalisme?

L'économie sociale dans la pensée économique et sociologique

- Selon d'autres encore, l'économie sociale ne peut prétendre être une alternative générale au système de l'entreprise capitaliste dans lequel elle s'est insérée.
- Plus qu'une alternative, l'économie sociale est une roue de secours, une solution pour corriger les défauts du système dominant ou pour soigner les victimes de ce système.
- C'est la vision des promoteurs de l'approche d'origine anglo-saxonne des non-profit organisations.
- Rejetant les coopératives et mutuelles d'assurance hors champ, elle se distingue de l'économie sociale qui intègre volontairement la dimension économique et la finalité sociale.

ULB Partie V: L'économie sociale: une alternative au capitalisme?

L'économie sociale dans la pensée économique et sociologique

- L'économie sociale est certes fréquemment la « fille de la nécessité ».
- Cela étant, elle véhicule aussi des valeurs essentielles de solidarité et de démocratie. Elle met en évidence le fait qu'il est possible d'entreprendre sans avoir le profit et le rendement financier comme objectif ultime.
- Elle est peut-être, plus aujourd'hui qu'hier, une autre façon d'entreprendre davantage en phase avec les aspirations des nouvelles générations...

ULB Partie V: L'économie sociale: une alternative au capitalisme?

Reconnaissance de l'utilité sociale dans nos sociétés

- Dans la société capitaliste actuelle, il n'y a de valeur économique que s'il y a un prix de marché.
- Or, l'utilité sociale de certains métiers ne peut faire l'objet d'un marché et n'a donc pas de valeur économique calculable.
- A cause de cette absence de « *valeur monétaire* », la plupart des métiers parmi les plus utiles et indispensables sont également les moins bien payés et valorisés. Cette dévalorisation est autant monétaire que culturelle.
- Une revalorisation de ces métiers implique de sortir du paradigme « *marchand - non-marchand* ».

Reconnaissance de l'utilité sociale dans nos sociétés

- Les entreprises d'économie sociale peuvent contribuer à cette transformation.
- Elles peuvent,
 - d'une part, essayer, avec les moyens limités dont elles disposent, d'offrir les conditions de travail les plus favorables possibles et,
 - d'autre part, de travailler avec les membres de leur personnel sur la valorisation culturelle de leur travail et de leur utilité sociale.